



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE MATERIEL DE NAGE AVEC PALME**

Article 1 : Objet

La présente convention porte sur la mise à disposition de matériel en vue d'une utilisation en initiation de nage avec palme entre

.....

Ci-dessous dénommé l'Utilisateur représentant un club affilié FFESSM à jour de ses cotisations.

Et le comité départemental de seine maritime (CODEP76)

Article 2: Engagement du CODEP76

Le CODEP76 met à disposition gratuitement le matériel pendant toute la durée de l'initiation. Ce prêt étant limité à 2 monopalmes et 4 tubas maximum par utilisateur et par saison sportive.

Article 3 : Engagement de l'utilisateur

L'Utilisateur s'engage à assurer l'intégrité des matériels mis à sa disposition pendant toute la durée de leur utilisation et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre le CODEP76 pour tout dommage matériel ou corporel pouvant résulter de leur utilisation.

Tout autre engagement lié devra au besoin faire l'objet d'une convention particulière (prêts à une autre association, à des particuliers non licenciés). En l'absence d'une telle convention l'Utilisateur assure intégralement les éventuels frais de remplacement ou réparation.

L'utilisateur fournira au CODEP76 un chèque de caution d'un montant correspondant à la valeur à neuf des matériels empruntés. Ce chèque sera susceptible d'être encaissé si la dégradation, ou le non retour du matériel est constaté lors de la fin de la période de prêt.

Article 4 : Description des matériels concernés:

Description du matériel	Valeur à neuf
Tuba Frontal	25 €
Monopalme	150 €

Article 5: Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée prévisionnelle de jours, du au inclus

Le représentant du CODEP76

Le représentant de l'Utilisateur



ANNEXE 1

Nom de l'utilisateur :

Emprunt du matériel :

Description du matériel	Quantité	Valeur unitaire	Total
Tuba Frontal			
Monopalme			
		Total	

DATE:

L'utilisateur a déposé en garantie un chèque d'un montant de : , €

Le représentant CODEP76

Le représentant de l'utilisateur

Vérification du matériel à son retour :

Etat OK : **oui non**

DATE:.....

Le représentant CODEP 76

Le représentant de l'utilisateur